



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11 JUIL. 2017
ID : 056-215601626-20170628-DB20170624C-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 28 Juin 2017

ADMISSION EN CREANCES ETEINTES – BUDGET CUISINE CENTRALE

Etalent présents : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Jean-Luc MADEC, Anne-Valerie RODRIGUES, Philippe DONIES, Martine YVON, Pierre-Yves CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Armelle GEGOUSSE, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL

Absents excusés ayant donné pouvoir : Katherine GIANNI à Hélène BOLEIS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES

Présents : 29
Pouvoirs : 4

n° 24 c

DIRECTION DES RESSOURCES

ADMISSION EN CRÉANCES ÉTEINTES – BUDGET CUISINE CENTRALE

Rapporteur : Antoine GOYER

Le trésorier principal a remis des états des créances éteintes proposées au mandatement suite à :

Liste 1/2017 :

- Effacement traitant du surendettement des particuliers

Exercices	Objet de la créance	Montant
2009 – 2010	Restauration et Accueil périscolaire	230,46 €

Liste 2/2017 :

- Procédures de rétablissements personnels clôturés par un effacement des dettes

Exercices	Objet de la créance	Montant
2009 – 2010	Restauration et Accueil périscolaire	17,54 €

TOTAL 248,00

Le trésorier principal demande l'admission en créances éteintes et la décharge de son compte de gestion desdites sommes.

La dépense sera imputée au compte 6542 : pertes sur créances irrécouvrables du budget cuisine centrale.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du vendredi 16 juin 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** cette proposition

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.

Roman LOAS,

Maire

